

environnementale compatibles avec quatre secteurs prioritaires qui sont les suivants :

I. La dimension de la pauvreté

En considérant cette nouvelle approche à l'environnement planétaire, il est reconnu qu'il est impossible de discuter de l'environnement de nos villes sans aborder également la question de la pauvreté. Les pauvres des villes ne doivent pas être considérés comme la cause des problèmes environnementaux urbains. Ils doivent plutôt être considérés comme des victimes de risques additionnels causés par les problèmes environnementaux en raison de la limitation des choix dans les aménagements urbains fondamentaux. Les pauvres des villes sont moins en mesure d'exercer des choix dans les domaines du logement, de l'alimentation, de l'eau, de l'énergie et du transport. Considérée comme une condition humaine des villes commune aux villes des pays industrialisés et des pays en développement, la pauvreté doit être au centre de la formulation de plans environnementaux urbains d'application locale.

Par conséquent, les cinq villes décident de prendre des mesures pour soulager expressément la pauvreté, celles-ci étant une étape essentielle de tout programme environnemental